

COMITE D'AGREMENT DU BASSIN RHONE-MEDITERRANEE

SEANCE DU 20 JANVIER 2006

DELIBERATION N° 2006-3

OBJECTIFS ET ORIENTATIONS STRATEGIQUES DU SAGE HERAULT (34-30)

Le Comité d'Agrément du Bassin RHONE-MEDITERRANEE, délibérant valablement,

Vu la délibération n°2004-1 du bureau du Comité de bassin Rhône-Méditerranée du 27 février 2004 portant sur la décentralisation de la procédure d'agrément des contrats de rivière, de nappe et de baie,

Vu les délibérations n°2004-8 et 2004-9 du Comité de bassin Rhône-Méditerranée du 2 juillet 2004 relatives au Comité d'agrément et à la procédure portant sur la procédure d'élaboration et d'agrément des contrats de rivières ou de baies,

Le Comité d'agrément, après avoir entendu les représentants des Conseils Généraux de l'Hérault et du Gard et le Président de la Commission Locale de l'Eau,

SOULIGNE la qualité du travail effectué jusqu'à présent, et encourage la CLE à poursuivre ses travaux sur la base de ses premières orientations définies et en les déclinant en mesures opérationnelles ;

PREND ACTE du fait que les orientations stratégiques du SAGE couvrent les principaux enjeux identifiés par le SDAGE sur ce territoire ;

RAPPELLE que le projet de SAGE devra être complété par un programme d'actions détaillé et chiffré permettant d'évaluer l'impact économique du SAGE, ainsi que par un tableau de bord de suivi des actions rappelant les objectifs, leur hiérarchie et les indicateurs associés ;

RAPPELLE que le SAGE sera in fine amené à définir des objectifs de gestion qualitative et quantitative de l'eau conformément à la loi sur l'eau du 3 janvier 1992, ces objectifs devant être de nature à alimenter les réflexions en vue de la fixation des objectifs environnementaux à horizon 2015 à définir au titre de la directive cadre sur l'eau ;

RECOMMANDE, vu les enjeux majeurs liés à la gestion quantitative de la ressource en eau, eu égard notamment au caractère aggravant de l'explosion démographique que connaît actuellement le département de l'Hérault, que les élus de la CLE formalisent une vision claire du bassin, notamment en matière de gestion des inondations et précisent leurs politiques vis-à-vis de l'urbanisation, des activités économiques, notamment l'agriculture et le tourisme, en cohérence avec les réflexions actuelles du schéma régional Aqua 2020 ;

RECOMMANDE que le programme d'action développe les aspects concernant le patrimoine naturel, la restauration physique des milieux et la préservation des espaces de liberté des cours d'eau ;

RECOMMANDE aux élus du bassin de mener rapidement à bien la constitution de la structure de gestion, élément décisif pour mieux intégrer la gestion de l'eau et de l'aménagement du territoire.

**Le Directeur de l'Agence
chargé du secrétariat**

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'A' followed by a long horizontal stroke that tapers to the right.

Alain PIALAT